

APPUI CONSEIL RH POUR LES TPE-PME

BILAN 2017-2018

Le dispositif d'appui-conseil RH mis en place par la DIRECCTE Occitanie en 2017, aide les TPE et PME (tous secteurs d'activité et statut juridique) à professionnaliser et structurer leur fonction RH au bénéfice de leur développement. Il apporte une réponse opérationnelle et personnalisée à leurs besoins d'accompagnement sur les problématiques RH et les recrutements.

➤ Une subvention de l'Etat pour un accompagnement RH personnalisé et opérationnel des TPE et des PME

Les entreprises aidées bénéficient d'une prise en charge par l'Etat à hauteur de 50% du coût HT de leur accompagnement effectué par un consultant spécialisé dans les RH et référencé par la DIRECCTE. La prestation vise à intégrer les enjeux ressources humaines à la stratégie de développement de l'entreprise. Elle se veut surtout tournée vers l'opérationnalité. Elle

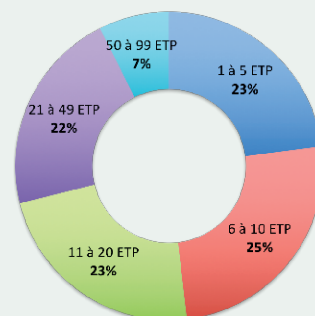
comprend, outre un temps de diagnostic, l'élaboration d'un plan d'actions co-construit par l'entreprise et l'intervenant. Ce plan vise à structurer et outiller l'entreprise pour lui permettre d'agir sur la gestion de ses ressources humaines au service de l'amélioration de sa performance économique et sociale.

➤ Un accompagnement ouvert à toutes les TPE PME de la région

La cible prioritaire reste néanmoins les entreprises de moins de 50 salariés qui sont les moins structurées et organisées sur la gestion des RH.

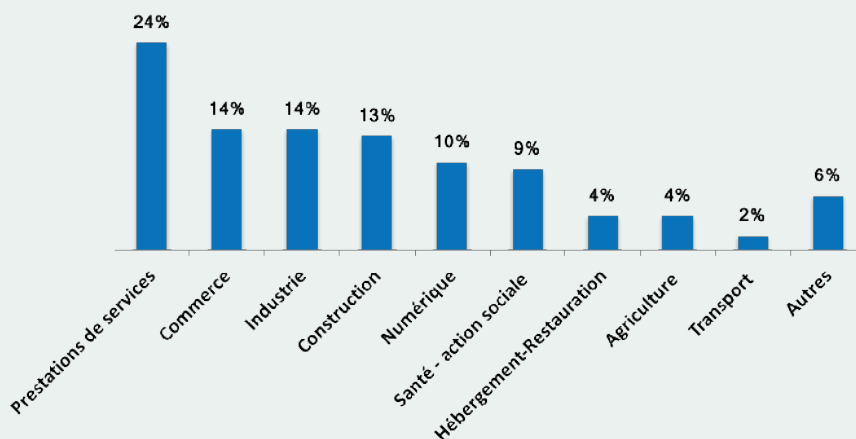
En 2017 et 2018, 93% des entreprises accompagnées correspondaient à cette priorité. 48% étaient des TPE avec un effectif inférieur à 11 salariés et 45% des entreprises entraient dans la tranche d'effectifs de 11 à 50 salariés.

Répartition des interventions selon l'effectif de l'entreprise

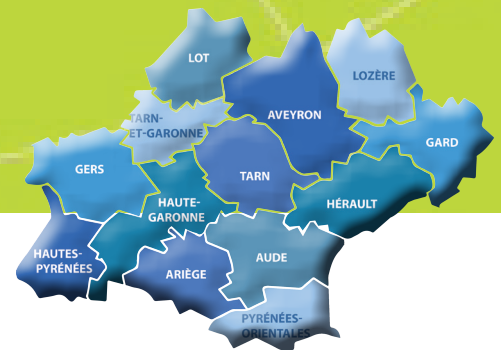


➤ L'Appui Conseil RH permet de toucher un large panel d'entreprises

Répartition des interventions en fonction de l'activité des entreprises



Des entreprises de tous statuts juridiques (SA, SARL, EURL, Association, Scoop...) et de différents secteurs d'activités ont mobilisé le dispositif.



➤ Un accompagnement de 10 jours en moyenne permettant de répondre à des besoins RH variés

Les principaux thèmes mis en avant lors des accompagnements sont les suivants :

- L'accompagnement du **volet emploi/compétence en lien avec des changements organisationnels** (process, équipements, investissements).
- **L'appui au processus de recrutement** (définition des profils de poste, conduite des entretiens, intégration, ...).
- Le **développement des compétences** et l'organisation des **parcours professionnels** (plan de développement des compétences, parcours, fidélisation, attractivité...).
- **La professionnalisation du dirigeant** en matière RH et de management vient en 4^{ème} position, avec un enjeu d'outiller et de rendre autonome l'entreprise.
- L'accompagnement à la mise en œuvre d'une **politique RH** : clarification des rôles et articulation des différentes pratiques (entretiens professionnels, formation, reconnaissance, ...).

Dans une moindre mesure, sont également mis en avant les **questions d'absentéisme, de gestion des âges, de transmission, ou encore de relations sociales** (avec la mise en place du CSE).

Part des entreprises en fonction des besoins exprimés

Emploi / Compétences en lien avec changements organisationnels	72 %
Processus de recrutement	62 %
Développement des compétences et parcours	61 %
Professionnalisation des dirigeants en management et RH	60 %
Plan de formation (développement, optimisation)	59 %

 **135** entreprises
bénéficiaires du dispositif
Appui Conseil RH

 **1^{er}** recours à un
prestataire externe
pour 50 % des entreprises

Données issues de l'étude d'impact

 **96 %**
des entreprises
disent avoir fait évoluer
leurs pratiques RH

Données issues de l'étude d'impact



TÉMOIGNAGES D'ENTREPRISES

abaques audiovisuel indoor live prod

Entreprise : **Abaques**

Activité : **Solutions globales en audiovisuel aux entreprises**

Nombre de salariés : **40**

Localisation : **Toulouse (siège social), Bordeaux, Paris.**



Stéphane Gambier
Dirigeant

« Nous avons repensé notre projet sur les systèmes d'information RH. Il est maintenant un outil majeur de l'entreprise. L'ensemble des salariés l'utilise et en voit la plus-value. »

➤ ***Pouvez-vous présenter le contexte de l'entreprise avant la mobilisation du dispositif RH TPE-PME ? Et de quelle façon a émergé le besoin d'accompagnement RH ?***

Abaques est en pleine croissance depuis plusieurs années. L'effectif a doublé en 3 ans pour arriver aujourd'hui à une quarantaine de salariés.

Dans ce contexte, le besoin de professionnaliser le suivi RH notamment le suivi du temps de travail (heures, congés, planning...) a émergé.

Précédemment, nous utilisions principalement des fichiers Excel qui se révélaient chronophages tant pour les managers que pour notre responsable ressources humaines. Nous avons notamment besoin de compétences spécifiques sur les Système d'information RH.

➤ ***Comment avez-vous été informé de l'existence de l'Appui Conseil RH TPE - PME ?***

C'est un collègue qui avait lui-même bénéficié du dispositif qui m'en a parlé. Je ne savais pas que la Direccte pouvait jouer un rôle d'accompagnement

auprès des TPE - PME, mais il était très satisfait, sachant que les démarches administratives pour bénéficier du dispositif sont relativement rapides.

➤ ***Quelle est la valeur ajoutée d'un appui extérieur sur le domaine des RH ?***

L'accompagnement a été précieux. La consultante nous a appuyé à toutes les étapes de notre projet SIRH : élaboration du cahier des charges, choix des prestataires, paramétrages, tests...

Cette réflexion nous a conduit à mettre à plat nos fonctionnements RH, nous avons même travaillé sur

les entretiens professionnels, ce qui n'était initialement pas prévu...

Maintenant, il est un outil majeur de l'entreprise. L'ensemble des salariés l'utilise et en voit la plus-value (gain de temps, meilleur suivi, facilité d'accès à l'information...)

➤ ***En quoi le dispositif proposé par la Direccte Occitanie est-il utile d'après vous ?***

L'aide financière a permis de mener le projet plus rapidement et sur un périmètre plus important qu'initialement prévu. Sans cette aide financière, nous aurions probablement utilisé un cabinet extérieur mais la prestation aurait été sur une durée plus longue pour

étaler les dépenses.

Ce travail m'a aussi permis de mieux appréhender le rôle de la Direccte et d'apprécier positivement le support qu'elle peut offrir aux entreprises.



Entreprise : **Izuba**
 Activité : **Bureau d'études énergie**
 Nombre de salariés : **15**
 Localisation : **Fabrigues (Hérault)**



Renaud Mikolasek
Dirigeant

Delphine Degryse
RH

« Le dispositif Appui Conseil RH est facile à solliciter, le dossier est adapté à une petite structure comme la nôtre, et les délais de réponses sont rapides. »

➤ **Pourquoi avoir mobilisé le dispositif « Appui Conseil RH » ?**

Nous avons fortement évolué, IZUBA est passé de 4 à 15 salariés en quelques années. Il nous fallait sortir d'une gestion des ressources humaines approximatives. Nous avons bien un contrat avec un cabinet sur les aspects juridiques, mais nous avons besoin d'améliorer

nos processus, de nous outiller, de partager une culture commune. Notre avocate nous a mis en relation avec une consultante qui nous a orienté vers le dispositif Appui Conseil RH.

➤ **Quel était l'objet de la prestation ?**

Il s'agissait de nous rendre autonome sur différents aspects de la gestion des ressources humaines. En tant que SCOP, il nous fallait avoir une réflexion sur la gérance en lien avec notre stratégie. En complément, nous avons besoin de clarifier les rôles et les missions de chacun, et de se donner les moyens de prendre en compte les aspirations des personnes en termes

d'évolution, d'organisation ou de formation. Ainsi, j'ai bénéficié d'un accompagnement personnalisé pour construire avec la consultante différents outils (fiche de poste, grilles d'entretiens, ...). Ces outils ont été construits avec l'équipe et nous les mobilisons aujourd'hui.

➤ **En quoi le dispositif proposé par la Direccte Occitanie est-il utile d'après vous ?**

Nous avons un réel besoin et je crois que nous aurions investi. Mais il est clair que l'aide de la Direccte a été un plus, elle nous a permis d'aller au-delà, de bénéficier

d'un appui plus approfondi. Elle est facile à solliciter, le dossier est adapté à une petite structure comme la nôtre, et les délais de réponses sont rapides.

➤ **Le dispositif RH TPE-PME , c'est :**

- Une aide de l'Etat à 50%, plafonnée à 15 000€
- Un dispositif facile à mobiliser, un contact dans chaque département
- Un accompagnement personnalisé, sollicité par l'entreprise



Vous souhaitez être accompagné sur la structuration RH de votre entreprise ?

Retrouvez toutes les informations sur le dispositif ici :

occitanie.direccte.gouv.fr/Dispositif-d-appui-conseil-en-ressources-humaines-RH-un-accompagnement-RH

Retrouvez la liste des prestataires référencés ici :

occitanie.direccte.gouv.fr/sites/occitanie.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/liste_2019_des_prestataires_rh_references.pdf



Dispositif animé
avec le soutien
de l'Aract Occitanie

DIRECCTE Occitanie
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

